

# LA REMISE DE L'INSIGNE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE À MICHELE MORGAN : UNE INCROYABLE MÉPRISE !

Dominique HENNERESSE

**L**e décret instituant l'ordre national du Mérite a été signé le 3 décembre 1963 par le général de Gaulle. Comme le précise le *Rapport au président de la République* qui précède ce décret, la création de cet ordre s'inscrivait dans un «plan d'ensemble de revalorisation des décorations» face à l'inflation des effectifs de la Légion d'honneur et à l'existence de nombreux ordres de Mérite destinés à récompenser une grande variété de services civils.

La première «promotion», regroupant civils et militaires, comptait cinq cent soixante-quatre noms. Elle fit l'objet d'un décret signé par le général de Gaulle le 24 juin 1964 et publié au *Journal officiel* le 26 juin. Parmi les quatre grand'croix, le général d'armée Ely, à qui le général de Gaulle avait remis la Médaille militaire en 1961, et Wladimir d'Ormesson. Parmi les quinze grands officiers, Olivier Messiaen, André Ségalat et André Alphand. Parmi les commandeurs, le colonel Jean Gillois, concepteur du célèbre engin de franchissement (bac amphibie) qui porte son nom. Parmi les officiers, Yves Malecot, futur président de la SAMNLHOC ; parmi les chevaliers, Claude de Bauffremont-Courtenay, épouse d'Alverny, surintendante des maisons d'éducation de la Légion d'honneur et Hermine du Couëdic de Kergoualer, alors censeur des études des maisons, qui lui succédera en 1966, l'actrice Michèle Morgan, et de célèbres sportifs, comme Louison Bobet, Michel Jazy, Christian d'Oriola, Christine et Marielle Goitschel, Alain Calmat, Alain Mimoun.

## Les insignes

Contrairement à ce qui s'était passé lors de la création de la Légion d'honneur, le descriptif des insignes figure dans le décret de création. Depuis 1960, de nombreux projets avaient été évoqués. Les premières notes manuscrites figurant dans les archives

Par décret du Président de la République en date du 24 juin 1964, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et visé pour son exécution par le chancelier de l'ordre national du Mérite, sont nommés dans l'ordre national du Mérite, pour prendre rang de la date de la remise réglementaire de l'insigne :

*Au grade de commandeur.*

M. Emmanuel Bondeville, compositeur, ancien directeur de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

*Au grade d'officier.*

Mme Lucette Descaves, pianiste.

M. André Cluytens, chef d'orchestre.

M. Maurice Chevalier, artiste lyrique.

M. Pierre Dux, artiste dramatique.

M. André Roussin, auteur dramatique.

*Au grade de chevalier.*

Mme Janine Andrade, violoniste virtuose.

Mlle Claude Durand, dite Claude Bessy, artiste chorégraphique.

Mme Hélène Bouvier, artiste lyrique.

Mme Simone Roussel, veuve Vidal, dite Michèle Morgan, artiste dramatique.

M. Michel Butor, homme de lettres.

M. André Caron, président de la Société des théâtres cinématographiques Pathé.

Extrait du Journal officiel, 26 juin 1964

de la grande chancellerie<sup>1</sup> font état d'une «étoile à sept ou à huit branches, émaillées de blanc, dont le centre cerclé de bleu présente à l'avers l'effigie de la République avec cet exergue *République française* et au revers l'inscription *Mérite de France* ou la devise...». La devise «France toujours» a été un moment envisagée. Le ruban était prévu couleur bleu roi, mais un autre projet l'avait imaginé «à trois bandes alternées noires et jaune or», un autre encore «un liséré jaune de 2 mm encadrant de chaque côté deux bandes noires de 8 mm séparées par une bande centrale jaune or». Finalement, le général Catroux lui-même décida de revenir à la couleur bleue. Celle de distinctions françaises anciennes prestigieuses, l'*Institution du Mérite militaire* pour les officiers protestants du roi Louis XVI ou l'*ordre de la Réunion* de Napoléon. Tous les échanges initiaux relatifs à l'insigne de l'ONM sont intervenus entre la grande chancellerie et Arthus-Bertrand. Les premiers dessins furent réalisés début 1961 par Max Leognany, célèbre sculpteur et graveur de la Monnaie de Paris, qui travaillait aussi pour la maison Arthus-Bertrand. Il a remis maintes fois l'ouvrage sur le métier. Pour finir, la maison Arthus-Bertrand fut écartée et la fabrication des croix confiée à la Monnaie de Paris, sur la base des dessins de Max Leognany.

L'article 25 du décret de création de l'ordre décrit ainsi l'insigne : «Une étoile à six branches doubles, émaillées de bleu, surmontée d'une bélière formée de feuilles de chêne entrecroisées. Le centre de l'étoile est entouré de feuilles de laurier entrecroisées ; l'avers présente l'effigie de la République avec cet exergue : «République française», et le revers deux drapeaux tricolores avec l'inscription «Ordre national du Mérite», et la date «3 décembre 1963». L'article 26 précise que l'insigne des chevaliers est en argent, qu'il mesure 40 mm de large, et se porte sur le côté gauche de la poitrine, attaché à un ruban couleur *Bleu de France*.

Les insignes n'ont pas varié depuis la création de l'ordre, à l'exception de ceux des dignitaires, qui ont été modifiés quinze ans plus tard à la demande du grand maître de l'ordre, le président Valéry Giscard d'Estaing, sans qu'on en connaisse les raisons. Les premières discussions seraient intervenues fin 1977, directement entre le cabinet du président et Max Leognany, qui réalisa neuf projets. Le président arrêta son choix en avril 1978 et demanda qu'une maquette soit réalisée. Ce fut encore la Monnaie de Paris qui la réalisa ; la dernière version fut approuvée par Max Leognany le 23 mai 1978. Pour des raisons là encore inconnues, il ne se passa plus rien jusqu'en janvier 1980, date à laquelle le nouveau modèle de plaque fut accepté. Curieusement, le décret du 30 juin 1980 qui l'officialise est intitulé «... relatif aux caractéristiques de l'insigne de grand officier de l'ordre national du Mérite». Curieusement, parce qu'il ne concerne officiellement que les grands officiers, pas les grand'croix ! La plaque des dignitaires y est ainsi décrite : «plaque ou étoile en argent, d'un diamètre de 90 mm, à douze rayons intercalaires émaillés de bleu (...).» Il est précisé que les grands officiers nommés avant 1980 sont autorisés à continuer à porter «la plaque définie lors de la création de l'ordre» (c'est-à-dire la plaque en argent non émaillée). Ni ce texte ni aucun décret ultérieur de régularisation avant 2018 n'inscrit le port de la nouvelle plaque émaillée en vermeil par les grand'croix, ce qui avait échappé

1. Ces précisions sont extraites de l'ouvrage *De Gaulle et le Mérite – Crédit d'un ordre républicain*, HM Éditions, 2013, catalogue de l'exposition organisée par le musée de la Légion d'honneur en 2013 à l'occasion du centenaire de l'ordre.

jusqu'ici même aux spécialistes de l'ordre. Cela n'a pas empêché les grand'croix de porter immédiatement cette plaque, même sans texte officiel.

Il faut attendre le décret du 21 novembre 2018 «modifiant le Code de la Légion d'honneur et de la Médaille Militaire» pour y lire dans le Livre III Ordre national du Mérite, Titre IV Insignes et brevets, chapitre I Insignes : «Art. R. 192. Les grand'croix portent en écharpe un ruban moiré bleu de France d'une largeur de 10 cm de large passant sur l'épaule droite et au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des commandeurs, mais de 70 mm de diamètre. De plus, ils portent sur le côté gauche de la poitrine une plaque semblable à celle des grands officiers, mais en vermeil.» Aucune autre modification des insignes n'est intervenue depuis.

### **Le port des insignes par les femmes**

Depuis 1963, les dames portaient des insignes et rubans identiques à ceux des hommes. Un avis «relatif au port par les femmes des insignes de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite», qui prévoyait des «aménagements», a été publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1976. Sur les vêtements de soirée, les femmes chevaliers et officiers pouvaient porter soit les miniatures en usage pour les hommes, soit un petit noeud du ruban des miniatures avec croix suspendue par le noeud; les commandeurs, un insigne de taille réduite (50 mm au lieu de 60) suspendu à une cravate plus étroite (trois cm au lieu de quatre), avec fermoir de bijouterie; les grands officiers, une plaque de taille 72 mm (au lieu de 90 mm); les grand'croix une plaque de 72 mm au lieu de 90 mm, et, un insigne de 60 mm au lieu de 70 mm, suspendu à une écharpe de 55 mm de large au lieu de 100 mm. Sur les vêtements de ville (robes et corsages), elles étaient autorisées à porter un petit noeud d'un ruban de 6 mm. Cet avis n'a jamais été suivi d'effet, sans qu'on sache pourquoi. Les dames ont continué de porter les insignes comme les hommes. Le même type de dispositions avait été pris en 1993 au Saint-Siège lorsque les femmes avaient accédé aux ordres équestres pontificaux, mais face à leurs réclamations, le pape Jean-Paul II y avait mis en fin en 2000.

### **La remise de la croix de chevalier de l'ordre national du Mérite à Michèle Morgan**

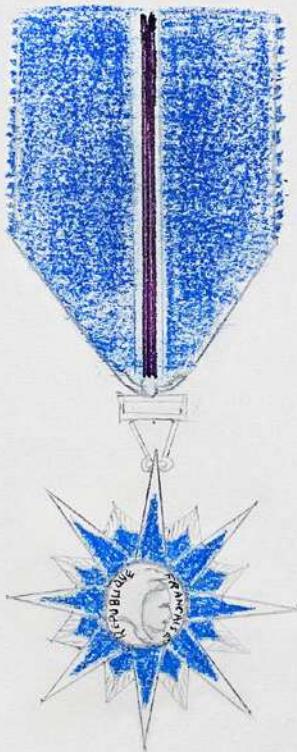
On se souvient que le décret créant l'ONM a été signé le 3 décembre 1963 et que les premières nominations sont intervenues le 24 juin 1964. Parmi celles-ci, «Mme Simone Roussel, veuve Vidal, dite Michèle Morgan». Elle a alors 43 ans. L'histoire de la remise de sa croix de chevalier est étonnante ; elle nous est contée par les articles de presse de l'époque.

En principe, lorsqu'on est nommé dans un ordre national, on se fait remettre ses insignes dans un délai de quelques mois au plus. Rappelons qu'on ne peut ni se prévaloir de sa qualité de membre de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite ni en porter les insignes avant la cérémonie formelle de remise de l'insigne. Michèle Morgan a attendu jusque fin 1965. Le PDG de la société Gaumont, Jean Leduc, commandeur de la Légion d'honneur, les

France Soir 12.XI.65

## ● Michèle Morgan chevalier du Mérite

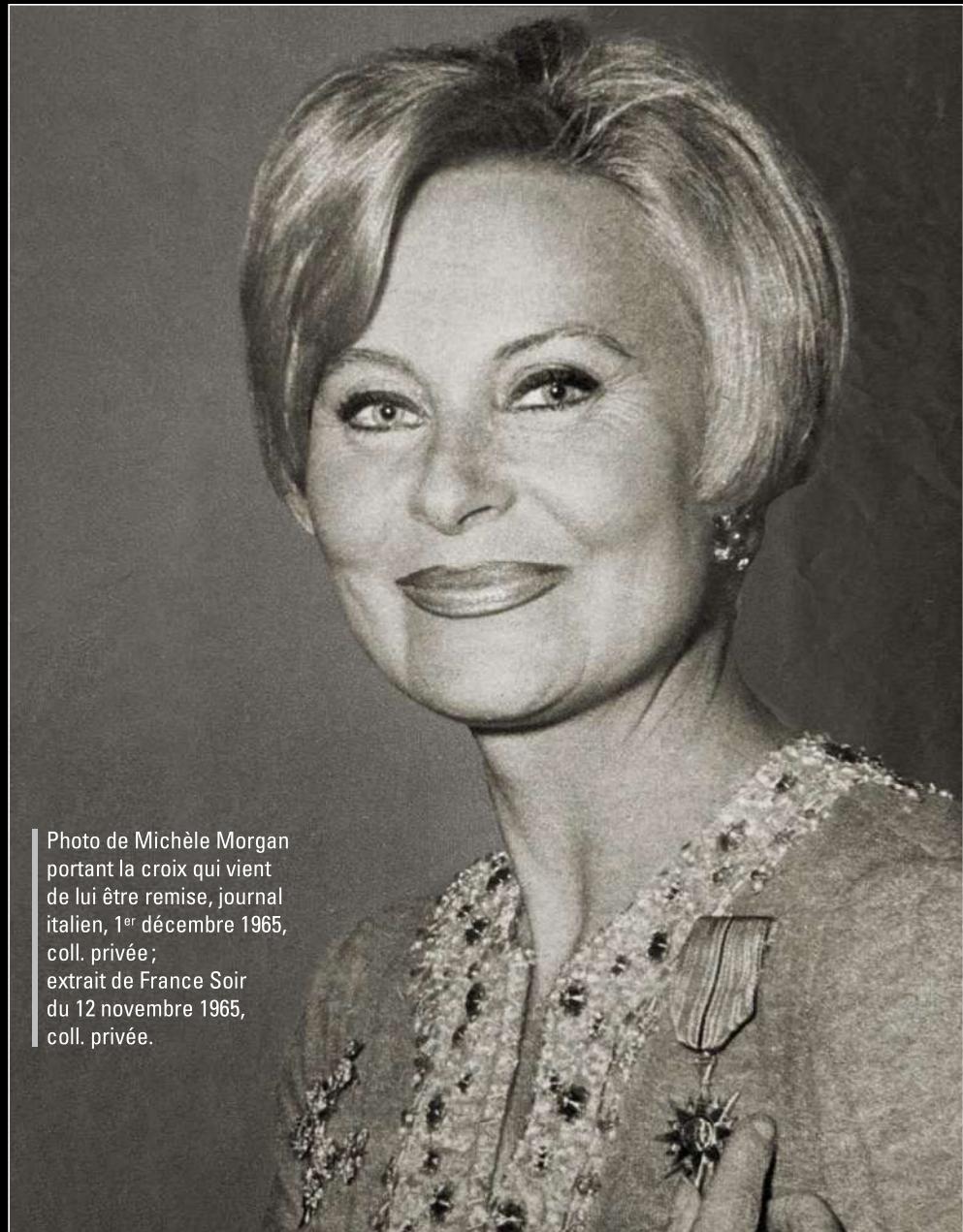
Michèle Morgan va être faite chevalier de l'ordre du Mérite. C'est M. Jean Le Duc, commandeur de la Légion d'honneur et président de la firme cinématographique Gaumont, qui lui remettra les insignes de cette dignité en présence de l'académicien Marcel Pagnol.



● La nouvelle décoration française se nomme l'**« Ordre du Mérite »**. Il s'agit d'une étoile à <sup>HUIT</sup> branches doubles, émaillées de bleu. Les rubans sont moirés « bleu de France ». Elle remplacera plusieurs de nos décorations.

Miroir de Paris,  
16 novembre 1965,  
coll. privée.

Photo de Michèle Morgan portant la croix qui vient de lui être remise, journal italien, 1<sup>er</sup> décembre 1965, coll. privée;  
extrait de France Soir du 12 novembre 1965, coll. privée.



MIROIR DE PARIS du 16.XI.1965

### Un ruban couleur de ses yeux pour Michèle Morgan !

Michèle Morgan a reçu hier soir des mains de M. Jean Leduc, commandeur de la Légion d'honneur, président directeur général de la Société nouvelle des établissements Gaumont, les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite.

Seuls quelques amis de la grande vedette assistaient à cette cérémonie de caractère très intime, et parmi eux : MM. Marcel Pagnol, de l'Académie française, Alain Poire, directeur des films Gaumont, et Gérard Oury.

Tous ont été d'accord pour reconnaître que le ruban bleu, qui symbolise l'ordre du Mérite, se mariait admirablement aux yeux de Michèle Morgan. De g. à dr. : Marcel Pagnol, Jean Leduc et Michèle Morgan.

Et pour féliciter l'heureuse récipiendaire dont le talent, la beauté et le sourire ont tant fait pour le bon renom du cinéma français.





lui a remis chez Laurent le 15 novembre 1965, soit près de dix-huit mois plus tard, en présence notamment de Marcel Pagnol et de Gérard Oury. Le compte rendu de cette cérémonie est fait entre autres par le *Miroir de Paris* du 16 novembre. On y voit Jean Leduc, Marcel Pagnol et Michèle Morgan regarder avec curiosité, semble-t-il, cette nouvelle décoration ! Notre surprise est grande de constater que l'insigne qui lui est remis n'est pas la croix de l'ordre national du Mérite, mais... celle de chevalier de l'ordre du Mérite civil du ministère de l'Intérieur ! Cet ordre est un des seize ordres supprimés en 1963 du fait de la création de l'ordre national du Mérite. Crée fin 1957, il récompensait les personnes ayant rendu des services signalés soit à l'État, dans le cadre des attributions du ministère de l'Intérieur, soit aux départements, aux communes et aux établissements publics qui en relevaient. L'insigne est une magnifique étoile à huit grandes branches et huit petites alternées (pas six comme l'ONM) reliées par des rayons, émaillée de deux teintes de bleu. Le ruban bleu est rayé au milieu d'une bande noire entre deux bandes blanches. Évidemment, Michèle Morgan n'a jamais été nommée dans cet ordre !

### Comment une telle méprise a-t-elle pu être possible, qui plus est mi-novembre 1965 ?

Le musée de la Légion d'honneur expose une partie des insignes et brevets de Michèle Morgan. Certains ont été donnés au musée à son décès par une de ses nièces, par l'entremise du grand rabbin de France Haïm Korsia. D'autres font l'objet d'un dépôt au musée par un collectionneur privé. La croix de chevalier du Mérite civil du ministère de l'Intérieur se trouve dans un écrin marqué à l'intérieur « Boucheron 26 Place Vendôme, Paris ». Comme l'indiquaient aussi certains articles de presse, la croix de Michèle Morgan a été commandée à cette maison. Mais venait-elle vraiment de chez Boucheron ? Car, si cette maison est célèbre dans le monde entier comme joaillier et orfèvre, les phaléristes ignoraient qu'elle avait aussi fabriqué des décorations par le passé.

Nous devons à Claire de Truchis-Lauriston, directrice du Patrimoine et gemmologue de Boucheron, que nous remercions, les informations qui suivent. La maison Boucheron a en effet fabriqué quelques médailles (au sens de décoration civile ou militaire) soit dans le cadre de commandes spéciales – et ces pièces ont pu être de véritables bijoux incrustés de pierres précieuses – soit dans le cadre de la production de la maison. Elles ont été réalisées par les ateliers Baudin et Thibault ou par l'atelier Boucheron pour les commandes spéciales. Les exemples sont plutôt concentrés autour des années 1930. On ne peut cependant pas parler de production en série, à la différence des médailles commémoratives d'événements, de corporations, de mariages, religieuses, etc., que Boucheron a pu fabriquer (stock et commandes spéciales) depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Croix de chevalier de l'ordre du Mérite civil du ministère de l'Intérieur remise à Michèle Morgan en guise de croix de l'ordre national du Mérite, coll. MNLHOC.



Photographie, brevet et insignes de grand'croix de l'ordre national du Mérite de Michèle Morgan, coll. privée.

La commande a été passée par la société Gaumont le 9 novembre 1965. La copie du registre de commande que Claire de Truchis-Lauriston a bien voulu nous adresser indique qu'elle a été émise par une certaine Mme Albrecht, probablement la secrétaire particulière de Jean Leduc, et que la décoration a été livrée le 10 par Chobillon, fabricant bien connu des collectionneurs de décorations, auprès de qui Boucheron s'approvisionnait dans certaines circonstances. La commande précisait: «*I croix de chevalier du mérite civil argent et émail bleu ruban bleu centre filet blanc entre 2 filets noirs. Une douzaine de fixes rubans (M. Morgan).*» La méprise est donc bien imputable à la société Gaumont. Elle montre clairement que, même dix-huit mois après sa création, la croix de l'ordre national du Mérite restait une inconnue pour une large palette de personnes.

Cette situation a bien changé: soixante ans plus tard, l'ordre national du Mérite occupe une place incontournable dans le système français de récompense des mérites.

Quant à Michèle Morgan, elle a gravi progressivement tous les échelons jusqu'à être élevée à la dignité de grand'croix. ■